



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* et au *Règlement relatif à la démolition d'immeuble* en vigueur :

QU'une demande de démolition a été déposée pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment servant de résidence principale, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 129 301 du cadastre du Québec, situé au **4050, route 251, secteur Johnville**, à Cookshire-Eaton.
- Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Cookshire-Eaton sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 25 mars 2025 à 12 h 30. Cette réunion est fermée au public.

QUE toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, **dans les dix (10) jours de la publication du présent avis**, faire connaître par écrit son opposition motivée, aux coordonnées suivantes :

Service du greffe

220, rue Principale Est

Cookshire-Eaton (Québec) JOB 1M0

greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca

QUE l'immeuble visé par la demande ayant été construit avant l'année 1940, le Comité de démolition tiendra une **audition publique le 25 mars 2025 à 12 h 15**, à la salle du conseil de Cookshire-Eaton située au 220, rue Principale Est, afin d'expliquer ce projet de démolition conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 14 mars 2025.

Françoise Ruel
Greffière